

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 15 mars 2023

Précédente réunion le 18/01/2023

Convocation du 07/03/2023

- **Secrétaire de séance** : Mr CAUSSINUS Serge.

- **Absents** : MM. Laurent ZINDEL, Patrice ESCRIEUT, François TUDELA, Jacques MALET, Patrice GALTIER, Jérôme PINAUD, Bernard GUILLES.

- **Pouvoirs** : M. Patrice GALTIER à M. Patrick ROUX
M. François TUDELA à M. Daniel DEVORA
M. Patrice ESCRIEUT à M. Serge CAUSSINUS
M. Jacques MALET à M. Rémy ZANATTA
M. Jérôme PINAUD à M. Jean-Louis CARRIERE

➤ **Points à l'ordre du jour** :

1. Remplacement du Point Lumineux n°47 - chemin vert :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande du 04/10/2022 concernant la rénovation du PL hors service n°47, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération :

- Dépose d'un luminaire et d'une console HS
- Fourniture et pose d'un luminaire LED 38W, y compris console de fixation
- Luminaire équipé en bi-puissance de 50% de 0hh à 6h.

TVA (récupérée par le SDEHG)	124€
Part SDEHG	314€
Part restant à la charge de la commune (estimation)	350€
Total	788€

Le conseil municipal décide à l'unanimité la part restant à charge de la commune sur ces fonds propres imputés à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Délibération n° 2023-03-01

2. Gratification de stagiaire de l'enseignement secondaire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des stagiaires peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Monsieur le Maire rappelle la délibération de principe adoptée par le Conseil Municipal. Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification, non obligatoire, dont le montant et les modalités de versement sont fixés par délibération.

Il est proposé d'approuver le versement d'une gratification pour stage, pour la mission qui lui sera confiée au cours de la période définie par convention, soit entre le 20/03/2023 et le 15/04/2023. Cette gratification est fixée à 4,05€ par heure soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale en vigueur (27€ x 0,15).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la gratification de stage.

Délibération n° 2023-03-02

3. Points divers - informations :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les informations suivantes :

- Dépôt du PC de la nouvelle mairie : déjà refusé par l'ABF ! Un rendez-vous est pris dans les locaux de l'UDAP (mairie - ABF - Architecte - CAUE31).
- Sentier de randonnée de la Tour du Télégraphe : la seconde délibération demandant l'inscription au PDIPR est en cours de rédaction. Les communes d'Avignonet, Villefranche et Vallègue s'accordent sur l'inscription au PDIPR et réalisation du balisage, signalétique, etc. en 2023.
- Le Compte de Gestion 2022 est bien conforme au Compte Administratif 2022 (résultat de fonctionnement + 29854,30€ résultat d'investissement - 38303,32€).
- Demande de nouveau points lumineux : celui situé sur la 622 est sur une ligne Haute Tension (impossible) le second, route de Trébons, est bien sur une ligne Basse Tension (possible).
- Avis de la commission d'ART SACRE de TOULOUSE sur la fissure de la sacristie : l'architecte conseil de la commission préconise un simple cerclage. Par contre, il reste un problème d'humidité à traiter. Garantie Décennale à demander.
- DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) : peut-être réalisé par le CDG31 dans le cadre d'une mission payante, mais après la formation du référent prévention.
- PPRNP (plan de prévention des risques naturels prévisibles) : Pas obligatoire.
- PCS (plan communal de sauvegarde) : obligatoire car nouveau risque sécheresse à établir dans un délai de 2 ans.
- Fauchage - Epareuse, rencontre avec Avignonet et Villefranche : Avignonet va renouveler son tracteur et son épareuse pour effectuer le fauchage en régie. Il a été convenu que les années impaires, notre prestataire effectuera les parties communes et les années paires, les parties communes seront fauchées par la régie d'Avignonet.
- Demande d'élagage d'arbres chemin du lac pour la fibre (par Orange) : documents de relance au propriétaire défaillant et adresse du liquidateur de la société transmis à Orange.
- Mairie et aménagement espaces publics : départ de Mme TESSIER, le nouveau juriste des « marchés publics » est M. JULIEN.
- Optimisation de la collecte des OM : le nouveau mode de collecte - PAV et PDR - sera certainement mis en place la 1^{ère} quinzaine de décembre (dépend de la date de livraison des camions et colonnes).
- Trail du VAL31 : passage et relai en équipe le 15/04/2023
- Déclaration de sinistre sur radar pédagogique : peu de chance pour que cela aboutisse.
- Réunion de lancement étude nouvelle STEP avec Réseau31 le 20/03/2023.
- Ecole, programme Eduscol : « Notre école, faisons-la ensemble », recensement des besoins.